



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Délibération n° D20110594

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS DE
HAUT NIVEAU

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2011

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
22 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

SPORTS

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS
DE HAUT NIVEAU

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

En 2010, en concertation avec les clubs sportifs, elle a élaboré de nouveaux critères d'attribution des subventions reposant sur 7 grandes thématiques :

- **Prise en compte de tous les publics** (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- **Intégration du club dans la ville** (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles, développement du spectacle sportif lors des rencontres officielles, animation d'un club de supporters) ;
- **Ecologie et développement durable** (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, assurance de l'intégrité physique des sportifs avec un suivi médical, prévention des conduites déviantes) ;
- **Offre de loisirs** (alternative à la pratique compétitive) ;
- **Structuration du club** (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;
- **Formation et développement du club** (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local).

A partir de ces critères, la Ville de Niort a décidé de conclure avec les clubs de haut niveau des conventions pluriannuelles d'objectifs.

Chaque convention a été établie en lien avec le projet sportif des clubs. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par ces associations dans le développement de leur propre structure et la promotion de leur sport au sein de la cité.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été déjà été conclue avec les associations sportives suivantes :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation ;
- Le Niort Handball Souchéen ;
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table ;
- Le Stade Niortais Rugby.

Il est proposé, maintenant, au Conseil municipal d'agréer les conventions avec les clubs suivants :

- L'Ecole de Tennis de Niort ;
- Le Stade Niortais Athlétisme ;
- Le Volley Ball Pexinois Niort.

Par ailleurs, afin de leur assurer une certaine stabilité financière lors des 2 prochaines saisons sportives, la présente convention prévoit l'attribution de subventions prévisionnelles. Chaque subvention ne sera acquise définitivement qu'après son approbation par le Conseil municipal et sous réserve du vote de son montant au budget primitif de l'année concernée.

Dans ce contexte, afin qu'ils puissent poursuivre leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à chacun de ces clubs une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2011 / 2012 :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **400 000 €**
- L'Ecole de Tennis de Niort : **11 000 €**
- Le Niort Handball Souchéen : **39 000 €**
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : **60 000 €**
- Le Stade Niortais Athlétisme : **11 000 €**
- Le Stade Niortais Rugby : **80 000 €**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **60 000 €**

En septembre 2007, la Ville de Niort avait accordé au Niort Handball Souchéen l'octroi d'une avance de subvention pour un montant de 9 000 €. Selon les termes de la convention modifiée le 12 octobre 2009, cette avance sera remboursée sous la forme d'une déduction de 3 000 € de la subvention accordée au club au titre des années budgétaires 2010, 2011 et 2012 correspondant aux saisons sportives 2009 / 2010, 2010 / 2011 et 2011 / 2012. Aussi, au regard de cette convention, la somme de 3 000 € est déduite au titre de la subvention pouvant être accordée en 2012 au Niort Handball Souchéen. Ainsi le montant total de la subvention allouée à cette association est donc de **36 000 €**

De plus, lors de ses séances des 31 janvier et 19 septembre 2011, le Conseil municipal a accordé un acompte à la subvention attribuée au titre de la saison 2011 / 2012 pour les clubs suivants :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **200 000 €**
- Le Niort Handball Souchéen : **15 000 €**
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : **25 000 €**.
- Le Stade Niortais Rugby : **35 000 €**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **20 000 €**

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de ces subventions à savoir :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **200 000 €**
- Le Niort Handball Souchéen : **21 000 €**
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : **35 000 €**.
- Le Stade Niortais Rugby : **45 000 €**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **40 000 €**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions (avenant et convention pluriannuelle) entre la Ville de Niort et les associations suivantes, hormis les conventions du Niort Handball Souchéen et du SA Souché Niort - Section Tennis de Table qui ont déjà été approuvées par le Conseil municipal du 19 septembre 2011 :

L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation	200 000 € (pour mémoire 200 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
L'Ecole de Tennis de Niort	11 000 €
Le Niort Handball Souchéen	21 000 € (pour mémoire 3 000 € sont déduits au titre d'une avance de subvention et 15 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table	35 000 € (pour mémoire 25 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
Le Stade Niortais Athlétisme	11 000 €
Le Stade Niortais Rugby	45 000 € (pour mémoire 35 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
Le Volley Ball Pexinois Niort	40 000 € (pour mémoire 20 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions et le solde des subventions afférent, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 7

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE